

**ENSEIGNANT AFFECTE SUR UN DISPOSITIF MOBILE D'AUTOREGULATION – DMA
NOGENT SUR MARNE**

<p align="center">Cadre Général</p>	<p>Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND). Les élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) sont scolarisés dans les classes ordinaires des groupes scolaires, à temps plein. Il s'agit d'élèves TSA sans déficience cognitive sévère, dont le niveau cognitif est souvent masqué par les troubles du comportement, les empêchant de rentrer dans les apprentissages scolaires.</p> <p>L'autorégulation se décline dans les classes d'inscription des élèves, et dans la salle d'autorégulation de chaque groupe scolaire avec l'enseignant du dispositif. L'objectif est d'apprendre à l'élève à repérer les moments d'envahissement et à travailler sur sa régulation au sein de l'école.</p>
<p align="center">Spécificité de ce dispositif</p>	<p>Il s'agit d'un dispositif <u>mobile</u> d'auto régulation. L'enseignant aménage son emploi du temps entre les groupes scolaires de Nogent sur Marne, très proches géographiquement les uns des autres</p>
<p align="center">Missions de l'enseignant</p>	<p>L'enseignant affecté sur le dispositif est membre à part entière des équipes enseignantes.</p> <p>Son action s'organise autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'observation des élèves en classe et dans la salle d'auto régulation, Évaluation de ces élèves au niveau cognitif et comportemental, Identification des potentialités et des besoins des élèves ; - Elaboration avec l'équipe enseignante des projets des élèves concernés (projet pédagogique individualisé ou Projet Personnalisé d'intervention) ; - Intervention auprès des élèves identifiés au sein des classes (moments d'observation et de régulation, co-intervention et/ou enseignement afin de permettre également à chaque enseignant d'observer ses propres élèves) ; - Animation dans la salle d'autorégulation de groupes d'habiletés sociales, qui concernent non seulement les élèves TSA mais aussi les autres élèves de l'école. Soutenir ainsi le développement des habiletés en autorégulation des élèves présentant des troubles des apprentissages ; - Temps de travail avec les équipes pédagogiques, les AESH de l'école, le périscolaire et autres partenaires. <p>Des modules de formations spécifiques sont mises en œuvre par la circonscription ASH et la circonscription de Nogent pour l'ensemble des enseignants des équipes concernées, ainsi que pour les personnels municipaux intervenants sur les temps périscolaires.</p>
<p align="center">Compétences et connaissances mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une posture professionnelle favorisant le travail en équipe et la prise de recul ; - Savoir analyser les potentialités et les besoins éducatifs particuliers des élèves ; les prendre en compte dans le projet d'autorégulation; - Démontrer une bonne capacité d'adaptation, de communication et d'écoute ; - Transmettre régulièrement des bilans du fonctionnement du dispositif mobile à l'IEN de circonscription et à l'IEN ASH ; - Capacité à se former afin de proposer aux équipes
<p align="center">Conditions de recevabilité</p>	<p>Le poste est ouvert aux personnels enseignants du Val de Marne, de préférence titulaire d'un CAPPEI, d'un CAPA-SH ou d'un CAPSAIS.</p>